

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fourneau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2023-029

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230404-BC_2023_029-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre avril à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres

En exercice	16
Présents	14
Votés	14

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

ABSENTS / EXCUSES :

Arnaud SAVOIE, Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Loïc BIOT

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Mandat spécial pour
la participation au
voyage citoyen à
Pliezhausen**

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver les frais de déplacements et les mandats spéciaux des élus,

Considérant que depuis 1989, la Commune de Pliezhausen, située en Allemagne dans le Bade Wurtemberg et la Copamo entretiennent des relations, au début épisodiques et ponctuelles, puis plus soutenues et régulières avec la création de l'association de jumelage le 27 juin 1996 dans le Pays Mornantais (celle du jumelage allemand étant intervenue en 2002) et surtout la signature de la charte de jumelage signée solennellement le 24 octobre 1998 à Mornant et le 1^{er} mai 1999 à Pliezhausen,

Considérant que, dans l'intérêt de la Communauté de Communes, eu égard aux compétences liées à la Culture, au Tourisme et aux Relations Extérieures, et pour y assurer sa représentation, Caroline Dompnier Du Castel, vice-présidente déléguée à la Culture et Yves Gougne, vice-président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures, assisteront au voyage citoyen à Pliezhausen du 29 avril au 1^{er} mai 2023.

Considérant que les frais seront engagés pour un montant maximum de 800 €,

Considérant qu'il convient d'autoriser la prise en charge de ces frais dans le cadre du mandat spécial,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 07/04/23

Notifié ou publié

le 07/04/23

Le Président

ACCORDE un mandat spécial à Caroline Dompnier Du Castel et Yves Gougne pour leur participation au voyage citoyen du 29 avril au 1^{er} mai 2023 à Pliezhausen,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

DIT que les frais afférents à ce déplacement seront prélevés sur les crédits inscrits au Budget, compte 6532 intitulé « Frais de Mission ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Renaud PFEFFER



PUBLIE LE 7 AVRIL 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

